

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SERVICE D'ASSURANCES
POUR LA COMMUNE DE GRAVELINES

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **6161** du Budget,

Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, de passer un marché public selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles **L.2124-1**, **L.2124-2**, **R.2124-1**, **R.2124-2** et **R.2161-2** à **R.2161-5** du Code de la Commande Publique,

Vu le choix des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres en date du **31 octobre 2023**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer, comme suit, le marché public d'assurances :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Titulaire :

SMACL ASSURANCES - 141, Avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9

Offre retenue, montant TTC / an :

Variante imposée – solution alternative n°2

Prime évaluée à 304 359,95 €

Taux HT : Sportica 2,78€/m² ; ZAE La Semeuse 5,82€/m² ; autre patrimoine 1,14€/m²

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Titulaire :

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (Assureur : AREAS DOMMAGES) - 159, rue Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS

Offre retenue, montant TTC / an:

Prime évaluée à 14 861,72 €

Taux : 0,07% HT de la masse salariale brute (hors charges patronales) y compris prime forfaitaire pour la garantie assistance rapatriement de 218 € TTC (au-delà de la prime forfaitaire, régularisation effectuée sur la base d'une prime par voyage et par personne assurée de 5 € TTC)

Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes

Infructueux

Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité

Titulaire :

YVELIN SAS (Assureur GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE – SFPJ) - Immeuble le Belem - 355 rue Vendémiaire - 34000 MONTPELLIER

Offre retenue, montant TTC / an :

Prime évaluée à 1 517,46 €

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SERVICE D'ASSURANCES
POUR LA COMMUNE DE GRAVELINES

1.1 - Marchés Publics

Lot 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Titulaire :

SMACL ASSURANCES - 141, Avenue Salvador Allende - 79031 NIORT Cedex 9

Offre retenue, montant TTC / an:

Prime évaluée à 2 829,41 €

Lot 6 : Assurance des prestations statutaires

Titulaire :

CNP ASSURANCES - 4, Promenade Cœur de Ville - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Offre retenue, montant TTC / an:

Solution de base (indemnisation à hauteur de 20% sauf frais médicaux 100%)

Prime évaluée à 400 979,04 €

Taux : 3,22% de la masse salariale déclarée à la CNRACL

Lot 7 : Assurance de la navigation

Titulaire : ACL COURTAGE (Assureur GENERALI IARD) - 11, rue Faidherbe - 46400 St CERE

Offre retenue, montant TTC / an :

Prime évaluée à 8 604,18 €

Lot 8 : Assurance tous risques expositions - Musée

Titulaire :

SARRE & MOSELLE (Assureur HISCOX) - 17, avenue Poincaré - 57400 SARREBOURG

Offre retenue, montant TTC / an :

- Solution de base (expositions temporaires)

Exposition, par mois de garantie, taux HT: 0.0515°/°° (prime minimum par exposition, 50 € ; prime provisionnelle annuelle minimum, 200 €)

Exposition, par transport des œuvres aller ou retour, taux HT :

	Objets non fragiles	Objets fragiles
France	0.097 °/°°	0.129 °/°°
Europe	0.129 °/°°	0.161 °/°°
Monde	0.206 °/°°	0.256 °/°°

- Prestations supplémentaires éventuelles PSE n°1 (exposition permanente)

Prime évaluée à 2 652,00 €

Taux HT : 0,234°/°°

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article 6161 du Budget.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/135

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SERVICE D'ASSURANCES
POUR LA COMMUNE DE GRAVELINES**

1.1 - Marchés Publics

- Article 4 :** La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations ;
 - Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
 - Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
 - Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 20/11/2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT